



[Face aux conditions climatiques catastrophiques, les paysans vont se battre, encore plus, pour survivre](#)

La dernière assemblée générale extraordinaire de la Chambre d'Agriculture, la seconde placée sous la présidence de Philippe Noyau, a dressé le bilan des catastrophes et sinistres consécutifs aux inondations, pluies diluviennes ou autres caprices de la météo aussi caprice et fougueuse qu'un taureau lâché dans une arène. Rien, ou presque rien, n'a résisté aux forces de la nature contre lesquelles l'Homme n'est pas armé. Le Loir-et-Cher, département le plus sinistré de cette fin de printemps 2016, avec le Loiret, subit, toutes catégories ou productions confondues, une perte, estimée, provisoirement, à plus de 150 millions d'euros, avec, en face 38 millions espérés par les indemnisations des assurances, plus un million d'aides publiques, et 300.000 de la part du Conseil départemental.

Prête à aborder une année de projets et d'espoirs, la profession est autant en sursis qu'en survie. Cela va être très dur pour certains et des situations graves sont, malheureusement, à attendre, certains paysans risquant d'être dépassés par la réalité. Surtout quand il y a des bêtes à nourrir et que tout le monde sait que ce sera difficile d'assumer et d'assurer même ce minimum vital. Résister demeure le principal sujet d'espoir en un avenir sombre qui ne devrait pas le devenir encore plus. Les paysans vont, une nouvelle fois, se battre en retroussant les manches. Mais le moral n'est plus, lui aussi, au beau fixe. Les divers témoignages de situations vécues dans tous les secteurs de productions étaient pathétiquement durs à écouter, tant on sentait les épreuves vécues par ces paysannes et paysans pourtant durs au travail, au mal, aux conditions climatiques. Il y a des risques à travailler la terre ou à en vivre, indirectement, en cas d'activités non liées au sol. Mais, là, le moral a été atteint dans toutes les couches de la structure agricole. La solidarité, entre agriculteurs, a joué, en inter-départements et un réseau d'assistance mis en place a permis de porter les premiers secours. Mais il y a tant à faire que ça en devient cauchemardesque.

Et quand on pense que cette année succède à une autre placée sous le signe de la sécheresse, il y a de quoi désespérer encore plus. Toute une filière liée aux agriculteurs a vu son fonctionnement pâtir de la situation, comme les transporteurs qui ne pouvaient plus fournir des produits de nourriture ou la collecte de lait qui n'a pu s'effectuer à cause des routes coupées. L'impact a été ressenti tout aussi fortement par les commerçants et les artisans installés en zone rurale. Toute la partie semences et porte-graines a été ravagée. Il sera difficile de faire repartir les productions bio car tout produit pour lutter contre les maladies à combattre, à cause de l'humidité, est interdit. La liste est longue. Elle a été écoutée, en silence, par les deux invités principaux de cette session, le préfet Yves Le Breton, et le député-président du Conseil départemental Maurice Leroy, Seul, le responsable de l'irrigation a fait sourire l'assistance en précisant qu'il n'avait aucune raison de se plaindre, pour l'instant. L'accent a été mis sur le non-entretien des fossés presque jamais curés tant sur le domaine public (il n'y a plus de cantonniers...) que privé, tout comme les ouvertures de bondes d'étangs sans prévenir le propriétaire de l'étang suivant. Bravo la solidarité mitoyenne !

Le monde paysan, qui refuse l'aumône, veut rester debout et se relever même avec un genou à terre, a expliqué un responsable syndical qui ne demande qu'à vivre de son métier, comme ses collègues. Faire verser les aides dues par la PAC le plus tôt possible alors qu'il y a des mois de retard serait déjà une bonne action de réconfort. La question des assurances à rendre obligatoires a été soulevée avant que Maurice Leroy ne rappelle que le Conseil départemental avait octroyé, le matin-même,

300.000 euros, en aides d'urgence, et qu'il avait, en tant que député, demandé l'application du titre de catastrophe naturelle pour le Loir-et-Cher auprès des hautes instances nationales.

Pour le préfet Le Breton, il n'y a eu, heureusement, aucune victime humaine à déplorer. En tant que fils d'assureur, il a, fortement conseillé, aux paysans qui ne le font pas, de s'assurer par prudence, en souhaitant presque que cela devienne obligatoire.

Tout le monde s'est quitté sur une note d'optimisme social, en apprenant qu'un accord était intervenu, -après de longues négociations consécutives à des arrêts de travail revendicatifs-, sur la durée du travail à 37,45 heures, avec 16 jours de RTT, et plusieurs possibilités de monétiser des jours de RTT, via un compte épargne-temps.

Cet accord départemental a servi de base à une application régionale et extra-régionale.

Enfin, une bonne nouvelle...

Richard MULSANS